



**POUVOIR
D'ACHAT**

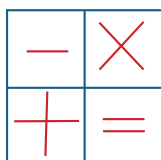
GIPA

Suppression de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA)

Les agent·es territoriaux·iales de catégorie A et B particulièrement impacté·es !

Voté en janvier 2025, le budget du gouvernement Bayrou constitue un coup majeur contre les droits des fonctionnaires avec de nombreuses mesures d'austérité salariale (baisse de l'indemnisation des arrêts maladie ; gel du point d'indice...). Parmi ces mesures, la suppression de la GIPA est particulièrement brutale pour les cadres territoriaux·ales et les professions techniciennes et intermédiaires.

La suppression du thermomètre de l'austérité salariale qui frappe les fonctionnaires ne saurait masquer l'aggravation exponentielle de cette austérité !



QU'EST-CE QUE LA GIPA ?

La GIPA a été créée en 2008, à l'époque du gouvernement Sarkozy, suite à sa décision de gel du point d'indice, pour « atténuer » les effets de la baisse générale du pouvoir d'achat des fonctionnaires et **compenser la perte** de traitement des agent·es public·ques dans les trois versants de la **fonction publique**. Elle fonctionne sur une période de référence de 4 ans : on compare l'**évolution**

du Traitement Indiciaire Brut (TIB) de toutes les agent·es concerné·es et celle de l'**Indice des Prix à la Consommation (IPC hors tabac)**. Si le traitement a évolué moins vite que l'inflation, une indemnité d'un montant brut équivalent à la perte de pouvoir d'achat ainsi constatée leur est versée.

Au départ, ce dispositif devait être exceptionnel. Mais qui pouvait

penser, en 2008, que le gel du point d'indice deviendrait le principe de la politique salariale du gouvernement ? Qui pouvait penser que l'augmentation du point d'indice serait désormais l'exception provoquant une dévalorisation des qualifications ? La GIPA n'est-elle pas une mesure qui, avec l'allongement des déroulements de carrière et de la durée des carrières, vise à mettre à mal la solidité de notre système de retraite et la fonction publique de carrière ?

ANALYSES

Une augmentation quasi continue du nombre des bénéficiaires de la GIPA ?

Trois facteurs l'expliquent de façon claire :

- ▶ Le gel du point d'indice qui conduit à une perte du pouvoir d'achat du point d'indice ;
- ▶ Le blocage du déroulement de carrière (pour les agent-es ayant atteint l'indice terminal

de leur grade) du fait de la rigidité des grilles ;

- ▶ L'allongement de la durée des carrières avec les réformes de retraite avec l'augmentation du nombre d'années de cotisation et le report de l'âge légal.

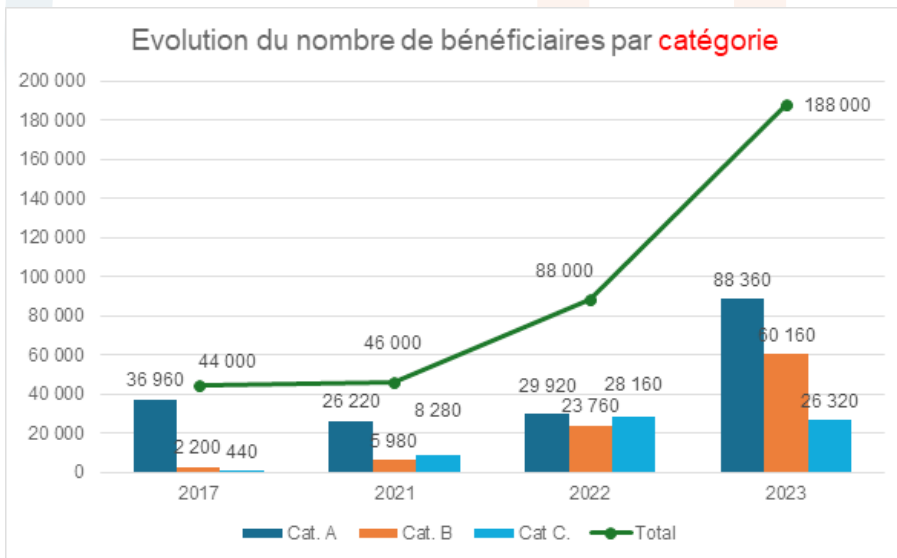
Pour les fonctionnaires qui ne progressent plus dans leur carrière, c'est donc la triple peine. Avec une 4^e sanction, la suppression de la seule mesure compensatrice : la GIPA.

Une augmentation du point d'indice en trompe l'œil en 2021 et 2022

Selon les chiffres de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique dans son rapport annuel de 2024, il est frappant d'observer l'explosion

du nombre de bénéficiaires de la GIPA entre 2021 et 2022, puis entre 2022 et 2023, c'est-à-dire au moment où l'inflation a explosé dans notre pays.

- 46 000 en 2021!
- 88 000 en 2022, soit quasiment le double !!
- 188 000 en 2023, soit plus du double !!!



Et combien en 2024 si les décrets avaient été pris ?

Cette explosion des bénéficiaires démontre de manière implacable que les mesures salariales prises par le gouvernement Borne en 2022 (augmentation du point d'indice de 3,5 %) et 2023 (augmentation du point d'indice de 1,5 % et attribution de 5 points d'indice à toutes les agent-es) ne répondaient pas suffisamment au besoin de maintenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Source : rapport annuel sur l'état de la fonction publique (DGAFP, 2024)

En 4 ans, ce sont les catégories A et B qui ont été de plus en plus massivement touchées !

L'analyse du tableau des bénéficiaires de la GIPA est frappante : les agent-es de catégorie A ont été les premières victimes de la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires du fait du blocage des carrières.

Les professions techniques et intermédiaires (catégorie B) n'ont cessé de progresser dans

le tableau, en pourcentage et en chiffres absolus, pour atteindre 60 000 agent-es.

Sur la période 2017 à 2022, les ouvriers-ères et employé-es (catégorie C) ont progressé puis sont redescendu-es en 2023 en pourcentage. On passe de 500 agent-es en 2017 à plus de 25 000 en 2022 et 2023.

Quant à l'encadrement et aux cadres experts (catégorie A), le nombre de bénéficiaires n'a cessé de baisser en pourcentage puis est remonté en 2023. Mais, en chiffres absolus, la progression est quasi constante :

- 23 000 agent-es (2020)
- 25 000 agent-es (2021)
- 29 000 agent-es (2022)
- 88 000 agent-es (2023)

Une augmentation du nombre de bénéficiaires de la GIPA nécessairement exponentielle.

Avec une politique salariale visant à réduire la dépense publique et une réforme des retraites qui allonge le départ à 64 ans, le nombre de bénéficiaires

de la GIPA ne pouvait que continuer de croître de manière exponentielle. Comme les fonctionnaires devront travailler plus longtemps, ils seront nombreux

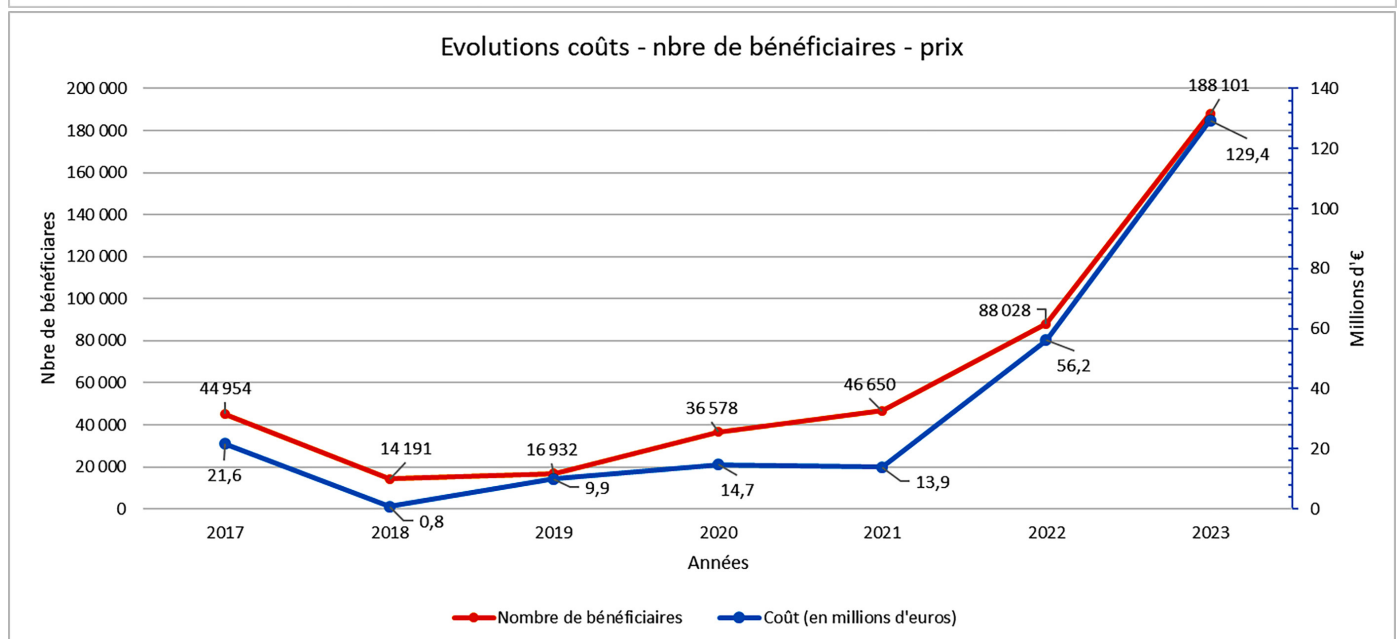
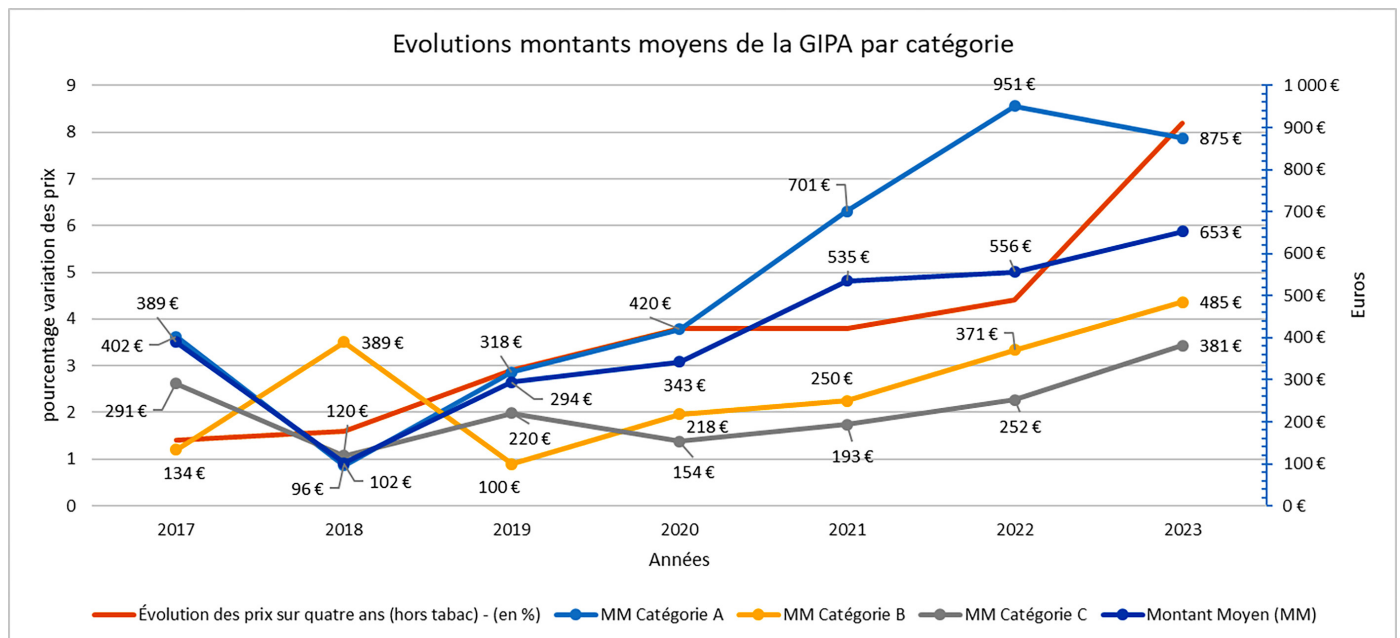
à voir leur carrière bloquée. Ainsi leur nombre augmenterait. Ce dispositif est donc de nature à précariser les fonctionnaires territoriaux.

NOS REVENDICATIONS

Il est donc urgent de rappeler nos revendications salariales aux employeurs publics et au gouvernement :

- La revalorisation de la valeur du point d'indice à 6 euros ;
 - A minima 10 % d'augmentation immédiate des traitements des fonctionnaires des catégories A, B et maîtrise ;
 - L'intégration des primes dans le traitement indiciaire ;
 - La prise en compte des années d'étude dans le calcul de la retraite ;
 - La reconnaissance des qualifications et la reconstruction des grilles indiciaires ;
 - L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes ;
 - Un plan massif de création d'emplois publics qualifiés pour garantir la pérennisation des politiques publiques d'intérêt général.
- Aussi longtemps que l'ensemble de ces revendications ne sera pas satisfait, le rétablissement de la GIPA s'impose comme mesure compensatoire.**

L'UFICT invite à participer aux Etats généraux des services publics territoriaux (EGSPT), partout sur le territoire, aux appels à la grève et à la mobilisation pour obtenir satisfaction sur nos revendications contre les attaques sur nos rémunérations et sur nos retraites, et en entrant en résistance ! !



CONCLUSION

Si les agent-es de catégorie A ont été les premiers-ères et les plus fortement touché-es par la baisse de leur pouvoir d'achat liée au cumul du gel du point d'indice et au blocage des carrières, ce phénomène s'est étendu à l'ensemble des catégories. Il a fortement touché la catégorie B tout en continuant de frapper la catégorie A dont la situation d'effondrement du pouvoir d'achat lié au blocage des carrières a, en quelque sorte, fait figure

de préfiguration de l'ensemble des catégories d'agent-es. C'est pour casser cette dynamique que le gouvernement Bayrou a décidé de supprimer la GIPA qui est à la fois un baromètre de l'ampleur de la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires et une mesure palliative de cette inadmissible austérité salariale.



Calculateur
GIPA

MUNITIONS OU REMUNERATIONS ?

LE 3 AVRIL 2025

**JE PARTICIPE, PARTOUT SUR MON
TERRITOIRE, AUX APPELS À LA GRÈVE
ET À LA MOBILISATION
POUR OBTENIR SATISFACTION
SUR NOS REVENDICATIONS.**



Union fédérale des Cadres, Technicien-nés et Agent-es de Maîtrise
des Services publics CGT - ufict@fdsp.cgt.fr



www.cgtservicespublics.fr



<https://syndicoop.fr/ufictsp>